

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 19 janvier 2021, 19 h par visioconférence, et ce, en application des mesures de distanciation sociale, et diffusée publiquement sur la page Facebook de la Ville.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directeur général	Denis Bédard
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2021-001

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Bonsoir à tous et merci d'être parmi nous,

Avant de débiter cette séance, je tiens à souhaiter à tous les citoyens une très bonne année 2021 sous le signe de la santé et de l'abondance.

Avec l'augmentation de la transmission communautaire de la COVID-19 dans notre région, il est important de redoubler de prudence et de continuer à respecter les différentes mesures mises en place par les autorités, dont le couvre-feu de 20 h à 5 h et l'interdiction de se rassembler à l'intérieur comme à l'extérieur.

Jusqu'au 8 février prochain, la Ville de La Sarre maintient la fermeture des édifices municipaux, à l'exception de la bibliothèque municipale Richelieu, qui demeure ouverte pour les comptoirs de prêt et les espaces de travail aux étudiants seulement.

Les activités sportives, culturelles et de loisirs sont aussi suspendues jusqu'au 8 février. Cependant, je vous encourage à profiter des activités extérieures tout en respectant les consignes sanitaires.

De plus, les parcomètres demeurent gratuits jusqu'au 8 février, sauf ceux du centre hospitalier.

Évidemment, les citoyens peuvent toujours communiquer avec nous par téléphone ou en

ligne, selon nos heures d'ouverture habituelles.

Pour terminer, j'aimerais vous remercier pour votre soutien et votre solidarité envers nos commerçants, qui sont directement impactés par la situation qui perdure depuis plusieurs mois. Soyez indulgents et compréhensifs envers tous les travailleurs essentiels qui font de leur mieux pour maintenir un bon service à la population malgré tout.

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 décembre 2020

Résolution no 2021-002

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 décembre 2020 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Richard Mailloux, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 15 décembre 2020

Résolution no 2021-003

Le procès-verbal de la séance spéciale du 15 décembre 2020 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Sébastien Bélisle, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du budget du 15 décembre 2020

Résolution no 2021-004

Le procès-verbal de la séance spéciale du budget du 15 décembre 2020 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons

Résolution no 2021-005

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'approuver les demandes suivantes :

- Club de l'amitié des handicapés d'Abitibi-Ouest, campagne de financement 2020-2021 : 200 \$
- 24^e Téléthon régional de la Ressource : 200 \$
(Le Téléthon régional de la Ressource aura lieu le dimanche 31 janvier 2021)

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

Adhésions 2021

4.1

Résolution no 2021-006

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'autoriser les adhésions suivantes :

- Union des municipalités du Québec (UMQ) et Carrefour du capital humain
- Le Réseau d'Information Municipale du Québec (RIMQ)
- Corporation des offices municipaux agréés du Québec (COMAQ)
- Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ)
- Association des chefs en sécurité incendie du Québec
- Association des travaux publics d'Amérique (ATPA)
- Association des professionnels à l'outillage municipale (APOM)
- Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)
- Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue
- Réseau Les arts et la Ville
- Association des bibliothèques publiques du Québec
- Conseil de la culture
- Regroupement des bibliothèques publiques Abitibi-Témiscamingue
- Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis
- Société des musées du Québec
- Spectour
- Réseau muséal de l'Abitibi-Témiscamingue
- Petits Bonheurs Abitibi-Témiscamingue
- Indice Bohémien
- Tourisme Abitibi-Témiscamingue
- Village-Relais
- Association québécoise du loisir municipal
- Association québécoise des aréas et des installations récréatives et sportives
- Association des responsables aquatiques du Québec
- Carrefour Action municipale et famille
- Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue
- Société de sauvetage
- Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Ordre des conseillers en ressources humaines agréés

4.2 Parcomètres sans frais

Résolution no 2021-007

ATTENDU QU'en raison de la pandémie liée à la Covid-19 le gouvernement a demandé la fermeture de la majorité des commerces, sauf pour la cueillette à la porte;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir les commerçants et faciliter le maintien de leurs activités dans le respect des directives de la santé publique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

De suspendre la tarification des stationnements jusqu'au 8 février 2021 inclusivement.

4.3 Lettre d'appui à Vidéotron pour internet haute vitesse

Résolution no 2021-008

ATTENDU QU'il est primordial pour un territoire comme le nôtre d'avoir accès à un à Internet haute vitesse qui répond aux standards établis, soit une vitesse minimale de 50/10 Mégabits par seconde (Mbps), que ce soit pour l'occupation du territoire, pour l'apprentissage scolaire de nos enfants, pour la vitalité économique de nos entreprises et commerçants ou pour briser l'isolement;

ATTENDU le projet de Vidéotron visant à brancher tous les résidents, entreprises et institutions de l'Abitibi-Ouest aux services à large bande;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

QUE la Ville de La Sarre appuie Vidéotron dans sa démarche afin d'obtenir une part du montant disponible de 1,75 milliard de dollars afin de fournir Internet haute vitesse aux citoyens mal desservis de l'Abitibi-Ouest.

4.4 Approbation budget Office d'habitation 2021

Résolution no 2021-009

ATTENDU le dépôt du budget 2021 de l'Office d'habitation Lac-Abitibi;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'approuver le budget 2021 de l'Office d'habitation Lac-Abitibi.

4.5 Transport adapté d'Abitibi-Ouest - Budget 2020

Résolution no 2021-010

ATTENDU QUE le programme de subvention au transport adapté (PSTA) ne couvre pas l'ensemble des frais en période de pandémie (entre autres en raison de la diminution de la demande);

ATTENDU QUE le Transport adapté d'Abitibi-Ouest désire bénéficier du nouveau programme d'aide d'urgence au transport collectif de personnes (PAUTC) afin de couvrir ces frais;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a, comme condition d'application au nouveau programme, l'adoption du budget 2020 de la corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest par la ville mandataire, soit La Sarre;

ATTENDU QUE la Ville appuie la demande du Transport adapté d'Abitibi-Ouest au programme d'aide d'urgence au transport collectif de personnes (PAUTC);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

QUE la Ville de La Sarre adopte le budget 2020 au montant de 410 500 \$ tel qu'il a déjà été résolu (résolution 14-01-1051) par la corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest le 14 janvier 2020.

4.6 Transport adapté d'Abitibi-Ouest - Plan d'optimisation des ressources

Résolution no 2021-011

ATTENDU QUE le programme de subvention au transport adapté (PSTA) ne couvre pas

l'ensemble des frais en période de pandémie (entre autres en raison de la diminution de la demande);

ATTENDU QUE le Transport adapté d'Abitibi-Ouest désire bénéficier du nouveau programme d'aide d'urgence au transport collectif de personnes (PAUTC) afin de couvrir ces frais;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a comme condition d'application au nouveau programme, l'adoption d'un plan d'optimisation des ressources au transport public adapté d'Abitibi-Ouest pour les années 2020-2021-2022;

ATTENDU QUE la Ville appuie la demande du Transport adapté d'Abitibi-Ouest au programme d'aide d'urgence au transport collectif de personnes (PAUTC);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE la Ville de La Sarre adopte le plan d'optimisation des ressources 2020-2021-2022, présenté par la corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest (08-12-1125).

4.7 Adoption du premier projet du Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre une hauteur maximale de 2 étages dans la zone PC-9

Résolution no 2021-012

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de La Sarre désire modifier le règlement de zonage présentement en vigueur, afin de permettre une hauteur maximale de 2 étages dans la zone PC-9;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance spéciale du 15 décembre 2020 par le conseiller Réjean Fournier;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter le premier projet Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre une hauteur maximale de 2 étages dans la zone PC-9.

5. TRÉSORERIE

5.1 Adoption du règlement imposant des taxes et exigeant des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville au cours de l'exercice financier 2021

Résolution no 2021-013

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de La Sarre a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever les taxes nécessaires pour équilibrer les revenus et les dépenses pour l'année 2021;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 15 décembre 2020;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'adopter le règlement imposant des taxes et exigeant des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville au cours de l'exercice financier 2021.

5.2 Adoption du règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre

Résolution no 2021-014

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre est régie par les dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.c.C-19) et de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c.C-47.1);

ATTENDU les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.,c.F-2.1) permettant aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la Ville;

ATTENDU les dispositions de l'article 478.1 de la Loi sur les cités et villes du Québec (L.R.Q.c.C-19) permettent à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration pour tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la Ville lorsque le paiement en est refusé par le tiré;

ATTENDU QUE le conseil juge à-propos d'effectuer une révision annuelle de sa réglementation relative aux tarifs imposables pour les biens et services qu'elle rend disponibles à ses citoyens;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 15 décembre 2020;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'adopter le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre.

5.3 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés pour un montant de 864 968,89 \$.

5.4 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2021-015

Il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 19 janvier 2021, au montant de 404 541,07 \$.

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demande de dérogation mineure au 84, rue Principale

Résolution no 2021-016

ATTENDU QUE le propriétaire du 84, rue Principale souhaite obtenir une dérogation mineure pour les raisons suivantes :

1- L'empiétement de la galerie avant est de 3,04 m (côté Est) au lieu de 2,4 m maximum tel que prescrit dans le règlement de zonage;

2- La marge avant de l'abri d'auto (côté Sud) est de 1,40 m au lieu de 6,00 m (considérant que la propriété est située à l'intersection de deux rues) tel que prescrit par le règlement de zonage.

ATTENDU QUE l'empiétement de la galerie avant et la marge avant de l'abri d'auto côté sud ne causent aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer tout document utile et nécessaire à la présente.

8. TRAVAUX PUBLICS

Aucun

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

INFORMATION : Le Service du loisir, du sport et de la vie communautaire a reçu une aide financière de 6 875 \$, soit 2 875 \$ de Loisirs et Sports, et 4 000 \$ de Desjardins, pour l'achat de trottinettes des neiges et de skis de fond. Ces nouveaux équipements sportifs qui feront certainement le bonheur de nos citoyens seront bientôt disponibles au Club Beattie de La Sarre.

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

10.1 Demande de partenariat et de financement avec Desjardins et le CALQ pour la Triennale en métiers d'art

Résolution no 2021-017

ATTENDU QUE la troisième édition de la Triennale en métiers d'art : une exposition, trois lieux se tiendra à La Sarre, Gatineau et Québec sous la thématique "Éloge du fil" de juin à novembre 2021;

ATTENDU QUE cette exposition apporte une excellente visibilité à la Ville de La Sarre et particulièrement dans le domaine des métiers d'art au Québec;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE Madame Marie-Luce Doré, directrice du Service de la culture, du patrimoine et du tourisme, soit autorisée à déposer une demande de partenariat et de financement à Desjardins et au CALQ pour la triennale en métiers d'art, et à signer tout document nécessaire à la présente.

11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

14. PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La prochaine séance est prévue le 2 février 2021 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 20.



Yves Dubé
Maire



Valérie Fournier
Greffière